

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2017

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **17**
Date de la convocation : **02/05/2017**

Secrétaire de séance : **M. Bernard MAUZÉ**

Le Neuf Mai Deux Mille Dix-Sept, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme PELTIER, M. BRILLAUD M. LOUIS, M. COUSIN, Mme VERRIER, Mme ECLERCY, M. GAINANT - Adjoint
M. MAUZÉ, Mme HENROTTE, Mme ALBERT, M. HAMACHE - Conseillers Municipaux délégués
Mme MARTIN, Mme DERRÉ, M. DARDILLAC, Mme BRIONNET, M. COTTET, M. BOISSEAU formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Excusés non représentés : Mme HAIE, M. COYRAULT, Mme BROCHARD

Absents : Mme DUMUIS, M. NERISSON, M. BARRAULT

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 Mars 2017 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé :

MARCHÉS PUBLICS

APPROBATION DU MARCHÉ D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Madame le Maire rappelle les travaux à réaliser à l'école maternelle du Bois Renard dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments. Les travaux prévus à l'école maternelle se dérouleront en deux tranches. Cette année, les travaux concernent le changement des fenêtres et volets.

Monsieur BRILLAUD présente le marché public lancé. 10 dossiers ont été retirés mais seulement une offre a été déposée. Il s'agit de remplacer 31 fenêtres et 11 portes. La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise MIROITERIE MÉLUSINE pour un montant de 79 188,76 Euros TTC pour la première tranche pour le remplacement de 21 fenêtres et 8 portes représentant 70 % des travaux à effectuer. Il restera pour l'année prochaine, le remplacement des 10 fenêtres et 3 portes ainsi que l'étude sur la ventilation et l'isolation extérieure.

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la consultation du marché cité ci-dessus a été lancée il y a quelques semaines.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le Jeudi 4 mai 2017 et a proposé de retenir l'offre de la Société MIROITERIE MÉLUSINE de LIGUGÉ pour un montant HT de 65 990.63 Euros soit 79 188,76 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- L'approbation de ce marché pour un montant de 65 990.63 Euros HT – 79 188,76 Euros TTC à la Société MIROITERIE MÉLUSINE de LIGUGÉ,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier (marché, annexes, etc...).

APPROBATION DE LA CONSULTATION POUR LA CRÉATION D'UN SITE INTERNET

Madame le Maire rappelle la consultation lancée pour la création de notre nouveau site internet. La Commission Communication travaille sur ce dossier depuis quelques semaines.

Monsieur LOUIS présente les résultats de cette consultation. Le Cabinet HOPLIE aide la Commission pour ce travail. 9 entreprises ont été consultées en Janvier 2017. 5 ont répondu par rapport au cahier des charges et 3 sociétés ont été auditionnées (BEGITAL – SBA – Agence CRÉATIC). Les offres ont été évaluées sur un certain nombre de critères définis dans le cahier des charges. La Commission Communication propose de retenir l'offre de la Société BEGITAL. L'objectif est que ce site soit mis en ligne pour la rentrée de Septembre 2017.

Madame le Maire remercie l'ensemble de la Commission Communication pour le travail effectué.

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la consultation pour la création du site internet de la commune de LIGUGÉ a été lancée il y a quelques semaines.

La Commission « Communication » s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier ce dossier. Les propositions des entreprises suivantes ont été examinées :

- Agence RÉSEAU DES COMMUNES,
- Agence SBA,
- Agence BÉGITAL,
- Agence CYBERSCOPE,
- Agence CRÉATIC.

La commission propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de la société BÉGITAL ET ASSOCIÉS, 21 Boulevard Solferino à POITIERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- L'approbation de cette réalisation pour un montant de 9 780 Euros HT soit 11 736,00 Euros TTC (développement du site internet) et 275 Euros HT soit 330 Euros TTC (exploitation du site la première année), puis 225 Euros HT soit 270 Euros TTC, les années suivantes à la société BÉGITAL ET ASSOCIÉS,
- Que le contrat/convention d'exploitation durera 4 ans,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FINANCES

FIXATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DES TENTES LODGES

Madame le Maire rappelle le marché signé avec la Société LUXETENTEN pour l'installation de trois tentes lodges au Domaine de Givray. La livraison et le montage sont confirmés pour le 23 Juin 2017. Le site doit être préparé précédemment (installation des réseaux). Les commandes pour l'électroménager et la vaisselle doivent être passées pour une livraison à prévoir à partir de fin Juin 2017. Il est nécessaire de fixer dès maintenant les tarifs de location.

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que l'installation des tentes lodges devrait se dérouler à partir de la mi-juin. Des demandes de réservations arrivent déjà et de façon à ne pas compromettre ces projets, il est proposé de définir dès maintenant les tarifs de location.

Différentes formules sont proposées, sur deux périodes (moyenne et haute saison), pour les deux types de lodges.

La commission qui a travaillé sur ce dossier propose le tableau suivant :

Formules	Moyenne saison (du 1 ^{er} Septembre au 31 Décembre 2017)		Haute saison (du 1 ^{er} Juillet au 31 Août 2017)	
	Lodges 6 places	Lodges 8 places	Lodges 6 places	Lodges 8 places
Week-end 3 nuits	339 €	479 €	359 €	499 €
Midweek 4 nuits (Lundi 16 h/Vendredi 10 h)	339 €	479 €	359 €	499 €
Week-end 2 nuits	279 €	429 €	299 €	449 €
Semaine (Samedi 16h/Samedi 10 h)	529 €	799 €	549 €	839 €
Week-end 2 nuits Avec location de Givray	229 €	279 €	229 €	279 €
Week-end 3 nuits Avec location de Givray	289 €	329 €	289 €	329 €
Nuitées supplémentaires	79 €	89 €	99 €	109 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les tarifs 2017 présentés ci-dessus pour la location des lodges,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FIXATION DES TARIFS POUR L'UTILISATION DU GRAND JEU

Madame le Maire rappelle le projet « Grand Jeu » pour la découverte du patrimoine de Ligugé.

Madame ALBERT précise que la Société ODYSSEE PROD développe ce produit. Le jeu s'appellera « le secret du manuscrit » et se déroulera en deux temps. Le premier partira de la Place de la Mairie sur 7 points autour de la Place et un deuxième lieu proche du centre bourg sera en immersion. Afin de pouvoir participer à ce jeu il sera nécessaire de s'inscrire au préalable soit à la Mairie, la Médiathèque, ou le Bureau du Tourisme. Ce jeu se joue en famille, entre amis avec une location de ceinture pour 5 personnes avec le matériel nécessaire pour résoudre des énigmes. Il est nécessaire de fixer les tarifs de cette ceinture. Elle remercie les services techniques pour le travail effectué dans la salle d'immersion.

Madame le Maire remercie la Commission « Grand Jeu » pour le travail réalisé.

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la mise en œuvre du Grand Jeu débutera au mois de Juillet 2017. Afin de confirmer certaines réservations, il est proposé de fixer dès maintenant les tarifs de cette activité.

Le tarif est défini « à la ceinture », pour un groupe de maximum de cinq personnes.

Il est proposé une location en direct, et une autre par l'intermédiaire de l'Agence Touristique de la Vienne.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- En location directe :

* **Ligugéens : 15 €**

* **Réduits : 15 €**

* **Autres : 20 €**

- En location par l'ATV : **20 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les tarifs 2017 présentés ci-dessus pour le Grand Jeu,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

Mme Catherine HENROTTE informe que la Médiathèque est en cours de réaménagement en collaboration avec IMAGIVIENNE. Elle rappelle l'exposition de Madame JOUTEUR et du Frère François CASSINGENA. Elle précise qu'un autre après-midi jeux sera organisé pendant les vacances de la Toussaint. Elle rappelle également la conférence sur Maurice Garçon où la famille de M. GARÇON était présente. Madame le Maire la remercie pour les actions menées à la Médiathèque.

Mme Stéphanie VERRIER donne des précisions sur les effectifs attendus à l'école élémentaire : 206 élèves et à la maternelle : 102 élèves pour la rentrée 2017. Les classes de CE1 et CE2 vont partir en classe transplantée à SAINT-NAZAIRE SUR CHARENTE les 8 et 9 Juin 2017. Le Quatuor ZERKALO doit revenir à l'école en Juin pour finaliser la chanson de l'école qui sera présentée lors de la fête de la Plage. Les enfants de l'école ont participé à un projet pour illustrer le livret de rentrée. Le thème était l'école dans le monde. Les maquettes sont déposées en Mairie. Le projet « Opéra » sera présenté le 31 Mai 2017 à la Salle de la Hune à SAINT-BENOIT.

Mme Michelle ECLERCY informe que le CCAS va lancer des animations dans le cadre de la semaine bleue qui aura lieu du 2 au 8 Octobre 2017. Elle précise qu'elle recherche des bénévoles pour visiter les personnes à domicile.

M. Jean BRILLAUD informe que les travaux de l'Avenue de la Plage vont s'achever dans les prochaines semaines.

M. Dominique LOUIS informe qu'une réunion aura lieu le 22 Mai 2017 pour les associations utilisatrices des Gymnases ; il s'agit d'une information sur le relogement des associations pendant les travaux du Gymnase. Pendant la durée des travaux certains secteurs du Gymnase seront ouverts afin de permettre quelques activités.

Il informe également qu'il organise une réunion avec Mélanie TEXIER concernant le dispositif SacAdos le Samedi 20 Mai 2017. Une invitation a été lancée à tous les jeunes de 16 à 25 ans.

M. Patrice GAINANT rappelle l'organisation de la fête de la Plage le 24 Juin 2017. Une réunion entre les élus de Ligugé et Smarves est prévue le 29 Mai 2017. Les flyers sont en cours de validation. Il précise que les textes sont enregistrés pour le feu d'artifice. Il informe également que la soirée gourmande aura lieu le Vendredi 16 Juin 2017.

Madame le Maire remercie les services techniques pour le nettoyage du site de la Filature. M. GAINANT remercie Stéphane TERNY pour l'aide à la préparation de la fête de la Plage.

M. Jean HAMACHE informe qu'une salle est prête à Pichereau. Les activités des associations pourront donc reprendre dans ce bâtiment.

M. Eric COUSIN informe qu'une réunion sur la planification de l'investissement Voirie jusqu'à la fin du mandat aura lieu prochainement.

TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EN COMMUNAUTÉ URBAINE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 31 mars 2017, GRAND POITIERS Communauté d'Agglomération a décidé de proposer sa transformation en communauté urbaine pour les 40 communes. Les conseils municipaux doivent désormais confirmer cette transformation.

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L.5211-5, L.5215-1 et L.5215-20,

Vu l'arrêté préfectoral 2016-D2/B1-015 du 9 Juin 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération GRAND POITIERS,

Vu l'arrêté préfectoral D2/B1-036 du 6 Décembre 2016 portant création du nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération GRAND POITIERS avec les Communautés de Communes du PAYS MÉLUSIN, DU VAL VERT DU CLAIN, de VIENNE ET MOULIÈRE et de l'extension aux Communes de CHAUVIGNY, JARDRES, LA PUYE et SAINTE RADEGONDE à compter du 1^{er} Janvier 2017,

Vu la délibération de GRAND POITIERS Communauté d'Agglomération n°2017-0074 portant extension des compétences correspondant aux compétences obligatoires d'une Communauté Urbaine à l'ensemble du territoire de GRAND POITIERS Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération de GRAND POITIERS Communauté d'Agglomération n°2017-0252 proposant la transformation en Communauté Urbaine de la Communauté d'Agglomération,

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 31 Mars 2017, la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS a décidé de proposer sa transformation en Communauté Urbaine. Cette délibération a ensuite été notifiée le 13 Avril 2017 à la Ville de LIGUGÉ pour recueillir son avis sur cette proposition.

Conformément à la procédure prévue par l'article L.5211-5 du CGCT, la transformation doit être décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI à la majorité simple et des Conseils Municipaux des Communes membres se prononçant dans un délai de trois mois selon les conditions de majorité requises pour la création de la Communauté Urbaine, soit deux tiers au moins des Conseils Municipaux, dont le Conseil Municipal de la Commune la plus peuplée. Cette majorité doit représenter plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population.

La transformation est ensuite prononcée par un arrêté du représentant dans le département concerné.

En conséquence, afin de permettre la transformation en Communauté Urbaine de notre agglomération, il est donc proposé de donner un accord à la proposition présentée par GRAND POITIERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la proposition présentée par GRAND POITIERS.

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES
DU 6 AVRIL 2017**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 6 avril dernier.

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Vu l'article 1609 nonies C du CGI,

Vu l'arrêté préfectoral 2016-D2/B1- 036 du 6 Décembre 2016 portant création du nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération GRAND POITIERS avec

les Communautés de Communes du PAYS MELUSIN, du VAL VERT DU CLAIN, de VIENNE ET MOULIERE et de l'extension aux Communes de CHAUVIGNY, JARDRES, LA PUYE et SAINTE-RADEGONDE à compter du 1^{er} Janvier 2017,

Vu le rapport de la CLETC du 6 Avril 2017,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 6 Avril 2017 pour :

- Imputer une partie du montant de l'attribution de compensation de 5 Communes en section d'investissement,
- Traiter également les Communes transférant de la fiscalité en calculant l'attribution de compensation fiscale avec la fraction départementale pour l'ensemble des Communes.

Le tableau ci-dessous synthétise le résultat des travaux de la CLETC du 6 avril 2017 :

Commune	Situation <u>avant</u> les travaux de la CLETC	Travaux de la CLETC du 6 avril 2017		Situation <u>après</u> les travaux de la CLETC		
	AC 2017 (en section de fonctionnement)	AC fiscales	Impact sur l'AC de fonctionnement de la mise en place d'une AC d'investissement	AC 2017 de fonctionnement	AC 2017 d'investissement	TOTAL
Beaumont-Saint-Cyr	-	524 549	-	524 549	-	524 549
Béruges	- 111 681	-	22 946	- 88 735	- 22 946	- 111 681
Biard	76 066	-	157 477	233 543	- 157 477	76 066
Bignoux	-	109 421	-	109 421	-	109 421
Bonnes	-	149 286	-	149 286	-	149 286
Buxerolles	- 800 139	-	-	- 800 139	-	- 800 139
Celle l'Evescault	82 929	-	-	82 929	-	82 929
Chasseneuil-du-Poitou	1 676 697	-	305 320	1 982 017	- 305 320	1 676 697
Chauvigny	1 188 576	493 487	-	1 682 063	-	1 682 063
Cloué	20 889	-	-	20 889	-	20 889
Coulombiers	217 928	-	-	217 928	-	217 928
Croutelle	3 392	-	-	3 392	-	3 392
Curzay-sur-Vonne	38 766	-	-	38 766	-	38 766
Dissay	-	790 710	-	790 710	-	790 710
Fontaine-le-Comte	- 209 176	-	-	- 209 176	-	- 209 176
Jardres	204 671	79 036	-	283 707	-	283 707
Jaunay-Marigny	-	2 209 476	-	2 209 476	-	2 209 476
Jazeneuil	- 22 620	-	-	- 22 620	-	- 22 620
La Chapelle Moulière	-	63 999	-	63 999	-	63 999
La Puye	10 946	30 140	-	41 086	-	41 086
Lavoux	-	96 493	-	96 493	-	96 493
Ligugé	379 734	-	-	379 734	-	379 734
Liniers	-	52 287	-	52 287	-	52 287
Lusignan	353 361	-	-	353 361	-	353 361
Mignaloux-Beauvoir	- 250 544	-	146 071	- 104 473	- 146 071	- 250 544
Migné-Auxances	49 989	-	-	49 989	-	49 989
Montamisé	- 27 484	-	-	- 27 484	-	- 27 484
Poitiers	- 29 288 381	-	4 242 960	- 25 045 421	- 4 242 960	-29 288 381
Pouillé	-	53 027	-	53 027	-	53 027
Rouillé	96 270	-	-	96 270	-	96 270
Saint-Benoît	54 858	-	-	54 858	-	54 858
Saint-Georges-lès-Baillargeaux	-	598 592	-	598 592	-	598 592
Saint-Julien-l'Ars	-	405 025	-	405 025	-	405 025
Sainte-Radegonde	23 615	7 698	-	31 313	-	31 313
Saint-Savant	- 74 476	-	-	- 74 476	-	- 74 476
Sanxay	- 35 955	-	-	- 35 955	-	- 35 955
Savigny l'Evescault	-	125 695	-	125 695	-	125 695
Sèvres-Anxaumont	-	232 724	-	232 724	-	232 724
Tercé	-	73 528	-	73 528	-	73 528
Vouneuil-sous-Biard	- 384 305	-	-	- 384 305	-	- 384 305
TOTAL	- 26 726 074	6 095 173	4 874 774	- 15 756 127	- 4 874 774	-20 630 901

Pour les communes qui ont opté pour l'attribution de compensation progressive :

	BERUGES	BUXEROLLES	CELLE L'EVESCAULT	MIGNALOUX BEAUVOIR	MIGNE AUXANCES	MONTAMISE
AC 2017 DE FONCTIONNEMENT	- 88 735	- 800 139	87 261	- 104 473	49 989	- 27 484
AC 2017 D'INVESTISSEMENT	- 22 946	-	-	- 146 071	-	-
AC 2018 DE FONCTIONNEMENT	- 89 175	- 827 488	92 308	- 106 357	38 580	- 35 927
AC 2018 D'INVESTISSEMENT	- 25 033	-	-	- 154 977	-	-
AC 2019 DE FONCTIONNEMENT	- 89 617	- 854 838	92 308	- 108 241	27 171	- 44 371
AC 2019 D'INVESTISSEMENT	- 27 118	-	-	- 163 882	-	-
AC 2020 DE FONCTIONNEMENT	- 90 058	- 882 188	92 308	- 110 124	15 762	- 52 815
AC 2020 D'INVESTISSEMENT	- 29 204	-	-	- 172 788	-	-
AC 2021 DE FONCTIONNEMENT	- 90 499	- 909 537	92 308	- 112 008	4 353	- 61 259
AC 2021 D'INVESTISSEMENT	- 31 291	-	-	- 181 693	-	-
AC 2022 DE FONCTIONNEMENT	- 90 940	- 936 887	92 308	- 113 892	- 7 057	- 69 703
AC 2022 D'INVESTISSEMENT	- 33 377	-	-	- 190 599	-	-
AC 2023 DE FONCTIONNEMENT	- 91 381	- 964 236	92 308	- 115 775	- 18 466	- 78 147
AC 2023 D'INVESTISSEMENT	- 35 463	-	-	- 199 505	-	-
AC 2024 DE FONCTIONNEMENT	- 91 822	- 991 586	92 308	- 117 658	- 29 875	- 86 590
AC 2024 D'INVESTISSEMENT	- 37 549	-	-	- 208 411	-	-
AC 2025 DE FONCTIONNEMENT	- 92 264	- 1 018 936	92 308	- 119 542	- 41 284	- 95 034
AC 2025 D'INVESTISSEMENT	- 39 634	-	-	- 217 316	-	-
AC 2026 DE FONCTIONNEMENT	- 92 705	- 1 046 285	92 308	- 121 426	- 52 693	- 103 478
AC 2026 D'INVESTISSEMENT	- 41 721	-	-	- 226 222	-	-
AC 2027 DE FONCTIONNEMENT	- 93 146	- 1 073 635	92 308	- 123 309	- 64 102	- 111 922
AC 2027 D'INVESTISSEMENT	- 43 807	-	-	- 235 128	-	-
AC 2028 DE FONCTIONNEMENT	- 93 587	- 1 100 984	92 308	- 125 192	- 75 511	- 120 366
AC 2028 D'INVESTISSEMENT	- 45 893	-	-	- 244 034	-	-
AC 2029 DE FONCTIONNEMENT	- 94 028	- 1 128 334	92 308	- 127 076	- 86 920	- 128 810
AC 2029 D'INVESTISSEMENT	- 47 979	-	-	- 252 939	-	-
AC 2030 DE FONCTIONNEMENT	- 94 470	- 1 155 684	92 308	- 128 960	- 98 329	- 137 253
AC 2030 D'INVESTISSEMENT	- 50 065	-	-	- 261 845	-	-
AC 2031 DE FONCTIONNEMENT	- 94 911	- 1 183 033	96 811	- 130 843	- 109 738	- 145 697
AC 2031 D'INVESTISSEMENT	- 52 151	-	-	- 270 751	-	-

Il est précisé qu'une attribution de compensation négative correspond à une dépense pour la commune (et une recette pour Grand Poitiers Communauté d'agglomération).

À partir de 2031, les montants d'attribution de compensation n'évolueront plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur la base du rapport établi par la CLETC :

- Approuve ce rapport de la CLETC,
- Approuve les modifications des attributions de compensation entre GRAND POITIERS et ses Communes membres.

PROJET DE CRÉATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DE SÉCURITÉ DE GRAND POITIERS

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de la préfecture pour la création d'une commission intercommunale de sécurité à l'échelle du nouveau territoire, soit sur les 40 communes.

L'avis de toutes les communes concernées est demandé.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création de cette commission intercommunale de sécurité.

Un courrier sera adressé à la Préfecture en ce sens.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 611 A FONTAINE-LE-COMTE : IMPACT POUR LIGUGE

Monsieur COUSIN informe le Conseil qu'une étude préliminaire est actuellement réalisée par les services du Département de la Vienne, pour l'aménagement de la RD 611 entre Fontaine-le-Comte et Coulombiers. Le projet impacte la commune au niveau du carrefour du Chêne Blanc.

Après une large discussion, il est proposé de rencontrer les riverains de la Petite Rouerie et du Planton avant de donner un avis.

Ce dossier est reporté au prochain Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

CONVENTION D'EXPLOITATION, DE MAINTENANCE ET DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES

Monsieur COUSIN informe le Conseil Municipal que les bornes de recharge électrique nécessitent une convention d'exploitation, de maintenance et de fourniture d'électricité entre SOREGIES SEML et la Commune.

Délibération :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle l'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides à côté de la gare de LIGUGÉ.

Il est nécessaire de définir les prestations d'entretien, d'exploitation et de fourniture en électricité desdites infrastructures. SOREGIES en tant que concessionnaire est dans l'obligation d'assurer ce service.

Il est donc proposé une convention entre les deux parties pour définir cette prestation.

Madame PELTIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- L'approbation des termes de cette convention entre la Commune de LIGUGÉ et SOREGIES.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier (convention et autres, annexes, etc...).

APPROBATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ SOREGIES IDEA AVEC LA SAEML SOREGIES

Monsieur COUSIN informe les Conseillers que comme les clients de la SOREGIES, les collectivités peuvent bénéficier de la réduction de 10 % sur le montant HT des factures d'électricité.

Madame le Maire précise qu'il s'agit que de la fourniture d'éclairage public pour les écarts.

Délibération :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, qui ne prend pas part au vote, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux – que ces derniers concernent l'éclairage public, comme les bâtiments communaux,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CONVENTION DE RÉTROCESSION DE SUPPORTS ÉLECTRIQUE A LIGUGÉ AU LIEU-DIT TOUCHEROUX

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de travaux de renforcement basse tension, au lieu-dit Toucheroux, trois supports BT ont été conservés pour une lampe d'éclairage public.

Le Syndicat ÉNERGIES VIENNE cède donc gratuitement et en l'état les trois supports en question.

Cette cession doit être validée par une convention.

Le conseil municipal accepte les termes de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Le principe de cette convention qui entérine la rétrocession de ces trois supports à la Commune de LIGUGÉ.
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

APPROBATION DU PROJET DE CRÉATION D'UN ESPACE FITNESS EXTÉRIEUR

Monsieur LOUIS rappelle que la France postule pour les Jeux Olympiques 2024 et dans ce cadre-là, l'État a mis en place un fonds d'aide pour la création d'espace de fitness extérieur ainsi que de terrains multisports. Il précise qu'un projet de création de ce type est inscrit au budget 2017. Il propose donc de demander une subvention de 50 % maximum du montant global soit 7 500 Euros.

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle le projet du plan « Héritage 2024 » pour les équipements sportifs.

Dans la continuité du projet 2017-2020, de valorisation de la Vallée du Clain entre LIGUGÉ et SAINT-BENOIT, il a été proposé par la commission des sports, l'aménagement d'un espace fitness extérieur dans le Domaine de Givray.

Cet aménagement peut être envisagé avec le soutien du CNDS Équipement 2017.

Le plan de financement de cet aménagement pourrait être celui-là :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Diverses machines extérieures	10 535 €	Subvention « Héritage 2024 » CNDS Équipement 2017	7 500 €
Défibrillateur	1 773 €	Autofinancement communal	7 500 €
Divers aménagements	2 692 €		
Total	15 000 €	Total	15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le principe de cet investissement sous la forme technique et financière comme présentée ci-dessus,
- De solliciter un financement CNDS dans le cadre de l'« Héritage 2024 » Équipements 2017.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur MAUZÉ informe qu'il a reçu les nouveaux horaires pour les TER à partir du mois de Juillet 2017. Il donne les précisions sur ces nouveaux horaires. Il note qu'aucun train ne s'arrête à Ligugé le matin dans le sens Poitiers/Angoulême.

Madame le Maire souhaite qu'un courrier soit adressé pour demander au moins un arrêt le matin dans ce sens. Il est nécessaire de procéder à l'ajustement dès maintenant. Une réunion est prévue au Conseil Régional.

Monsieur MAUZÉ informe qu'un individu sans scrupule a coupé un arbre au couteau à la Filature. Madame le Maire informe que dans la même rubrique d'un drapeau a été brûlé sur la Place de la Mairie.

Madame le Maire informe que suite aux nouveaux statuts ENERGIES VIENNE il sera nécessaire d'élire de nouveaux élus. Un seul élu sera à élire au lieu de deux précédemment.

Madame le Maire donne lecture du bilan des journées mondiales de l'eau qui se sont déroulées à Ligugé. Les animations sur la Place de la Mairie, à la station d'épuration, à la Filature et aux Iles de Pont.

REMERCIEMENTS

PROM'HAIES pour tous les efforts consentis pour la cause des arbres à Ligugé ainsi que pour la mise à disposition de la salle de Givray pour l'animation « greffage » avec la Fondation Yves Rocher.

Pour les subventions allouées lors du vote du Budget 2017 :

- **AFTIL**
- **Croquons la Vie**
- **Amitiés et Loisirs**
- **Korinitia** (remerciements particuliers à Messieurs Dominique LOUIS et Stéphane TERNY)
- **Club Informatique**

Le **Comité de Jumelage SONNING** pour l'accueil des Collégiens de BLUE COAT SCHOOL.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 Mai 2017 à 20 heures.